

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 04 MAI 2023

Collège « compétence à la carte »

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 04 mai, le comité syndical du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche, collège « compétence à la carte », s'est réuni à SAINT LO, à la salle des sessions du Département, sous la présidence de Monsieur Jacky BOUVET.

Collège « compétence à la carte » au sens de l'article 6.3 des statuts du SDeau50							
	Catégorie	Titulaires	P	E	Suppléants	P	E
CENTRE	CLEP Agon	GUILLOTTE Hubert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEBRETON Delphine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Bréhal	LECUREUIL Daniel	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	DAVAL Arnaud	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Cerisy la S.	SIMEON Didier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEJOLIVET Alain	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Coutances	BOURDIN Jean-Dominique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PITTOIS Gaëtane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Créances P.	LEMOIGNE Henri	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LEFORESTIER Noëlle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Gavray	DE PAEPE Philippe	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LETELLIER Joseph	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Gièze	GRENTE Michel	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	JOULAN Jean-Pierre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Lessay	MARESCQ Roland	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LECONTE Ludovic	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Montbray	MANSON Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Poste vacant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Montmartin-Cérences	GUILLE Hervé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	DOYERE Joël	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		HERME Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	MALHERBE Bernard	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Montpinchon	LEDOUX Didier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	HUREL Grégory	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP St Malo L.	GOUX Christian	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BELLE Jean-Pierre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP St Pierre C.	GALBADON Grégory	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LESUEUR Francis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP St Sauveur	BEUVE Joël	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BARBET Pascal	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Sainteny	LANGLOIS Alain	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SOPHIE Bertrand	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CLEP Tribehou	TURPIN Yves	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LALANDE Frédéric	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
CLEP Villedieu O.	LETELLIER Joseph	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CAHU Françoise	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
SUD	CLEP Avranches E.	CHARUEL Jean-Claude	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	POIDEVIN Gilbert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Baie Bocage	RABASTE Yann	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CHEYMOL Claude	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		CHARTRAIN Joël	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	FAUCHON Willy	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Brécey	DUBOURG Bertrand	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	HAMARD Jean-Vital	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Chaise B.	SADIMAN Thierry	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PICHARD David	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Gathemo	ERRARD Rachel	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ERRARD Christelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Pontorson	BICHON Vincent	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BELLOIR André-Jean	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Refeuveille	VARY Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	AUGEARD Jean-Louis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP St Hilaire	BOUVET Jacky	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEMONNIER Catherine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		CAILLOT Eric	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	HEURTIER-GUEGUEN Serge	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP St Loup	GENIN Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Poste vacant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Sourdeval	GOHORY Françoise	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LELOGEAS Roger	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Villedieu S.	BOSSARD Serge	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	GUILLAUME Nicolas	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
EPCI-FP dotés de la compétence "eau potable"	SDeau50-6.3 - MSMN	BOUVET Jacky	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	HAMARD Jean-Vital	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		BICHON Vincent	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LABICHE Isabelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		JUQUIN David	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LAINÉ Hervé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		AUBRAYS Philippe	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	FAUCON Philippe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	SDeau50-6.3 - CMB	NICOLAS David	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RABASTE Yann	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		GUILLE Hervé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BOUILLON Emmanuelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	SDeau50-6.3 - DTI	BIDOT Jacky	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	DOYERE Joël	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		BOURDIN Jean-Dominique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BELLE Jean-Pierre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SDeau50-6.3 - SLA	HEUZE Chantal	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	MOISSERON Franck	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	LEROUXEL Jean-Luc	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	VIRLOUVET Jérôme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Nombre de membres : 41

Nombre de présents : 23

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 24

Ont donné pouvoir :

- Mr CAILLOT à Mr BOUVET

– suppléant sans droit de vote du fait de la présence du titulaire

Secrétaire de séance : Joseph LETELLIER

Assistants également : Du Syndicat Départemental de l'Eau de la Manche : Bernard AUDRIC, Isabelle GIRARD, Ysaline LETOUZEY et Hubert PAGNIER.

1 – Désignation du secrétaire séance

Sur proposition du Président, Joseph LETELLIER est désigné, à l'unanimité des élus du comité syndical, secrétaire de séance.

2 – Approbation du compte rendu du comité syndical du 16 mars 2023

Le compte rendu de la réunion du comité syndical du 16 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

3 – Suivi déléguaires CLEP SOURDEVAL - Avenant n°3 au marché pour la gestion technique du service public d'alimentation en eau potable du CLEP de la région de SOURDEVAL

Monsieur le Président du SDeau50 rappelle que le SIAEP de la région de SOURDEVAL a confié à la Société STGS l'exploitation de son service d'eau potable par un marché visé le 22 décembre 2017, entrant en application le 1^{er} novembre 2018 pour une durée de 10 ans. Un arrêté de Monsieur le Préfet de la Manche en date du 16 octobre 2017, a acté le transfert de la totalité des compétences exercées par le Syndicat d'AEP de la région de Sourdeval au Syndicat Départemental de l'Eau de la Manche (SDeau50) au 31/12/2017.

Les locaux d'accueil historique des abonnés situés à Sourdeval ont définitivement été fermés au public depuis 1 an. Suite à cette évolution, le comité syndical du SDeau50 a décidé fin 2022 de vendre cet ancien local d'accueil. La société exploitante du réseau STGS qui avait à disposition une partie du local pour stockage, a pris ses dispositions au mois de mars 2023 et a opéré un transfert dans un local du SDeau50 situé sur la Commune de Sourdeval. L'article 3.2 du marché intitulé « Agents du gérant » est modifié par suppression de l'alinéa suivant :

« Le gérant sera tenu d'avoir en permanence un représentant ou un employé technique à temps plein, demeurant à SOURDEVAL (hors période de relèves) ou à défaut dans une des communes du périmètre de gérance »

Tel est l'objet de l'avenant n°3 au Contrat qu'il vous est demandé de bien vouloir approuver.

Ceci étant exposé :

Vu le code de la commande publique,

Vu le projet d'avenant n°3 au marché pour la gestion technique du service public d'alimentation en eau potable du CLEP de la région de SOURDEVAL

Après en avoir délibéré (Délibération n°C2023-05-04-01), à l'unanimité, le comité syndical décide :

- **D'approuver l'avenant n°3 au marché pour la gestion technique du service public d'alimentation en eau potable du CLEP de la région de SOURDEVAL**
- **De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président du SDeau50 pour mettre en œuvre cette décision et notamment signé l'avenant n°3 au marché pour la gestion technique du service public d'alimentation en eau potable du CLEP de la région de SOURDEVAL.**

4 – Secteur Centre - Convention de financement entre le SDeau50 et l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Seine pour la création d'une station hydrométrique en aval immédiat de la prise d'eau de la station de production d'eau potable de Sainte Cécile

L'Institution Interdépartementale du Bassin de la Seine (IIBS) réalise le soutien d'étiage de la Seine par l'intermédiaire du barrage réservoir du Gast. Ce soutien est actuellement piloté grâce aux données issues de la station hydrométrique DREAL située immédiatement en amont du busage de franchissement de la Seine par la RD 975. Cette mesure est fortement influencée par les rejets de la station de traitement des eaux usées de la fromagerie de Sainte Cécile, située en amont.

L'Institution Interdépartementale souhaite donc, se doter d'une station hydrométrique précise pour la mesure de débits faibles et non influencée par les rejets industriels précédemment décrits.

D'autre part, dans le cadre de son projet de déplacement de sa prise d'eau en amont du « pont de la dîme », le SDeau50 a pour projet de se doter d'une station hydrométrique permettant aux services de contrôle, de vérifier le maintien du débit réservé.

Une première étude portée conjointement par l'IIBS et le SDeau50 avait permis de définir les caractéristiques de la station hydrométrique pour un débit réservé alors fixé à 300l/s.

La demande d'autorisation environnementale déposée par le SDeau50 et portant sur le déplacement de la prise d'eau du pont de la dîme et l'extension de la capacité de prélèvement sur la Sienne à Sainte-Cécile a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation définissant une nouvelle valeur de débit réservé à 200 l/s.

Afin d'engager ces travaux il est nécessaire d'établir une convention précisant :

- Les conditions dans lesquelles le SDeau50 assurera la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des missions d'études préalable, de maîtrise d'œuvre et de travaux pour la création d'une station hydrométrique en aval immédiat de la prise d'eau de la station de production d'eau potable de Sainte Cécile.
- Les modalités de participations financières de l'IIBS au titre de la plus-value de cette nouvelle station hydrométrique pour le pilotage du soutien d'étiage.

Le montant de l'opération (frais de publicité, études et travaux) est évalué à 95000 € et sera supporté à part égale par les deux parties après déduction de subventions éventuelles de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Après en avoir délibéré (Délibération n°C2023-05-04-02), à l'unanimité, le comité syndical décide :

- **De valider le projet sur le principe**
- **D'autoriser le Président du SDeau50 à signer une convention de financement avec l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sienne précisant les conditions dans lesquelles le SDeau50 assurera la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des opérations liées à la construction d'une station hydrométrique sur la Sienne à Sainte-Cécile ainsi que les modalités de participations financières de l'IIBS**
- **D'accepter que les crédits budgétaires incombant au SDeau50 soient inscrits au budget.**

5 – Secteur centre Avenant n°4 à la convention de transfert partiel de la compétence en eau potable entre le SDeau50 (CLEP Villedieu Ouest) et la commune de Villedieu les Poêles-Rouffigny

Monsieur le Président rappelle qu'une convention de transfert partiel de la compétence eau potable entre le SDeau50-CLEP Villedieu Ouest et la commune de Villedieu les Poêles-Rouffigny a été signée.

Cette convention porte sur la définition d'un transfert partiel de la compétence eau potable du SDeau50 (CLEP Villedieu Ouest) vers la commune de Villedieu les Poêles-Rouffigny pour certaines habitations qui se situent sur des écarts du périmètre du CLEP Villedieu Ouest, sont alimentées par le réseau de Villedieu les Poêles-Rouffigny et sont de fait abonnées du service d'eau de Villedieu les Poêles-Rouffigny. La convention et ses trois avenants successifs listent précisément les abonnés concernés.

Toute extension de la convention à une nouvelle construction nécessite l'accord préalable du conseil municipal de Villedieu les Poêles-Rouffigny ainsi que du comité syndical du SDeau50.

Une nouvelle demande de branchement étant intervenue sur la commune de Fleury (Parcelle ZE n° 39 située – 1, route de la Vierge RD9, propriété de M. et Mme RENAULT) dans un écart alimenté par le réseau d'eau potable de la commune de Villedieu les Poêles-Rouffigny, il revient au comité syndical de donner son accord quant à l'intégration de cette nouvelle construction dans la convention susnommée, par voie d'avenant.

Vu la convention de transfert partiel de la compétence eau potable entre le SDeau50 (CLEP Villedieu Ouest) et la commune de Villedieu les Poêles-Rouffigny et ses trois avenants successifs,

Après en avoir délibéré (Délibération n°C2023-05-04-03), à l'unanimité, le comité syndical décide :

- D'accepter l'avenant n°4 à la convention de transfert partiel de la compétence en eau potable entre le SDeau50 et la commune de Villedieu les Poêles-Rouffigny portant sur l'extension du périmètre de ladite convention à une nouvelle construction prévue sur la commune de Fleury (Parcelle ZE n° 39 située – 1, route de la Vierge RD9)
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président du SDeau50 pour mettre en œuvre cette décision et notamment signer l'avenant n°4 à ladite convention.

6 – Ressource en eau Entretien des prairies humides en amont de la prise d'eau sur La Cance – Versement d'une subvention à la CUMA de Saint-Clément-Rancoudray

Monsieur le Président expose au comité syndical que les périmètres de protection autour de la prise d'eau de La Cance, à Mortain-Bocage, sont en cours de mise en place. L'arrêté préfectoral de DUP devrait intervenir en fin d'année.

Le périmètre rapproché représente une surface de 353 ha. Les prairies sont fortement présentes. Au-delà des périmètres, le bassin versant amont de la Cance revêt un caractère très herbagers, avec notamment une densité importante de prairies humides qui assure un rôle important en terme de préservation de la ressource en eau tant en termes de qualité que de quantité.

Afin d'assurer pleinement ce rôle, en plus de celui de fournir un fourrage de qualité au bétail, les prairies doivent être en bonne santé.

Dans cet optique, la Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) de Saint-Clément-Rancoudray envisage l'acquisition de matériels spécifiques pour l'entretien de ces surfaces :

- Une herse étrille de prairies équipée d'un semoir
- Un mulcheur à dents

Etant donné que la grande majorité des exploitants agricoles intéressés par ces matériels sont concernés par les périmètres de protection, par courrier en date du 1^{er} février 2023, le Président de la CUMA, a sollicité le SDeau50 pour un accompagnement administratif au(x) montage(s) de dossier de demande d'aide ainsi que pour une participation financière.

La CUMA pourra être accompagnée administrativement par le pôle ressource en eau.

Monsieur VARI indique que d'accorder cette aide peut conduire à être sollicités de nouveau à l'avenir mais qu'il est favorable sur le principe. Monsieur RABASTE indique qu'il conviendra de s'assurer que le matériel est bien utilisé conformément à l'objet de la subvention.

Vu que le versement d'une subvention à la CUMA est juridiquement possible, car concerne un intérêt public local, et le SDeau50 agit au sein de son champ de compétence,

Après en avoir délibéré (Délibération n°C2023-05-04-04), à l'unanimité, le Comité Syndical décide :

- D'accorder une aide de 4 580€ à la CUMA de Saint-Clément-Rancoudray, correspondant à 10% du montant HT de l'investissement global (45 800 € HT) dans la limite des 80 % des subventions obtenues.
- D'autoriser le Président à signer une convention de financement avec la CUMA.
- De donner pouvoir à Monsieur le président pour mettre en œuvre cette décision.

7 – Ressource en eau Bail Rural à Caractère Environnemental : Périmètres de protection du captage et du forage de Fontaine Nigi, commune de La Vendelée

Monsieur le Président rappelle que l'ancien SIAEP de Saint-Malo-de-la-Lande, et désormais le SDeau50, est propriétaire des parcelles cadastrées A 0134, A 0135, A 0136, A 772, A 140 et A 468 sur le territoire de la commune de

La Vendelée. Ces parcelles sont situées à l'intérieur des périmètres de protection du captage et du forage de Fontaine Nigi.

Monsieur le Président indique que ces parcelles étaient exploitées par Monsieur Léon FALAISE, via un bail établi en 2005 et obsolète. Monsieur Léon FALAISE étant en retraite, le GAEC GIRARD souhaite reprendre le bail à son nom, avec accord de Monsieur Léon FALAISE.

Après en avoir délibéré (Délibération n°C2023-05-04-05), à l'unanimité, le comité syndical décide :

De délibérer sur l'établissement d'un bail rural à caractère environnemental sur les parcelles cadastrées A 0134, A 0135, A 0136, A 772, A 140 et A 468, pour une surface agricole totale de 1,5769 ha, pour la location au GAEC GIRARD à partir du 10 mai 2023.

8 – Convention étude d'optimisation des conditions de traitement à l'UTEP de Quetteville sur Sienna proposée par la société Degremont France.

Monsieur le Président présente un projet de convention pour études proposée par Degremont France, société du Groupe SUEZ, spécialisée dans la conception et la construction d'infrastructures de traitement dans le domaine des eaux destinées à la consommation humaine.

Ce projet concerne la station de production d'eau potable de Quetteville sur Sienna qui a été construite par Degremont entre 2020 et 2022 à la suite d'un appel d'offres émis par le SDEAU50 avec un prononcé de la réception au 9 juin 2022.

Monsieur le Président précise que dans le cadre de ses activités de recherche et développement assurées par le CIRSEE (Centre International de Recherche Sur l'Eau et l'Environnement), Degremont France s'est rapprochée du Sdeau50 pour expérimenter des nouvelles technologies de pilotage d'installation de traitement de l'eau, dans le cadre du programme Sm@rDrive360 module : CHEMboard.

Cette étude vise à définir les conditions de traitement optimales en utilisant des capteurs positionnés sur la filière de traitement. Le but de l'intégration sur l'usine de Quetteville est de valider l'intérêt de cette solution sur des installations d'une capacité inférieure à 500 m3/h ainsi que d'intégrer progressivement ce module dans une solution Sm@rtDrive360 d'aide à l'exploitation proposée par Degremont.

Le projet de convention prévoit que les investissements des équipements soient pris en charge par DEGREMONT France. Le SDeau50 sera sollicité pour mobiliser des agents pour le suivi des équipements et de l'outil.

Au terme de l'étude et dans le cas de résultats probants sur l'exploitation pendant cette période, une offre sera effectuée au SDeau50 qui décidera ou non de maintenir la solution.

Après en avoir délibéré (Délibération n°C2023-05-04-06), à l'unanimité, le comité syndical décide:

- **Valider l'intérêt du projet d'études d'optimisation des conditions de traitement de l'eau à l'UTEP de Quetteville sur Sienna, proposé par Degremont France,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention bipartite avec Degremont France.**

9 – Convention étude de suivi des rejets à l'UTEP de la Gauberdrière à St Aubin de Terregatte proposée par la société SUEZ International

Monsieur le Président présente un projet de convention pour études proposée par la société SUEZ International, spécialisée dans la conception et la construction d'infrastructures de traitement dans le domaine des eaux destinées à la consommation humaine.

Ce projet concerne la station de production d'eau potable de la Gauberdrière à St Aubin de Terregatte exploitée par la régie sud du Sdeau50.

Monsieur le Président indique que dans le cadre de ses activités de recherche et développement la société SUEZ International s'est rapprochée du Sdeau50 pour compléter sa base de données sur la caractérisation des eaux rejetées par les usines de production d'eau potable dans le milieu naturel ou l'environnement.

Il précise qu'à cet effet SUEZ International souhaite accéder au site de la Gauberdrière afin de pouvoir prélever des échantillons des différents flux rejetés, 2 fois dans l'année, en hiver et en été et faire analyser ces prélèvements.

Le projet de convention prévoit que le SDEAU50 s'engage fournir un accès aux personnels de SUEZ au site, une première fois durant la période allant du 15 mai 2023 au 15 juillet 2023 et une deuxième fois durant la période allant du 1er novembre 2023 ou 1 février 2024.

Pour sa part, SUEZ s'engage à ce que aucun coût ne soit supporté par SDEAU50 en dehors des coûts indirects afférents aux personnels de SDEAU50 eu égard à leur temps passé pour la réalisation de la présente convention.

- faire réaliser les analyses de suivi des rejets.
- communiquer les résultats de ces analyses au SDEAU50.

Après en avoir délibéré (Délibération n°C2023-05-04-07), à l'unanimité, le comité syndical décide:

- **Valider le projet de convention d'étude de suivi des rejets à l'UTEP de la Gauberdrière à St Aubin de Terregatte proposée par la société SUEZ International,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention bipartite avec SUEZ International.**

Questions diverses :

- Est demandé le prix du m³ facturé aux professionnels : est-il possible d'avoir une extraction de ces données ?
- Quelle est la procédure pour une demande de forage auprès du Sdeau50 ? Quelle est la démarche ? Monsieur BOUVET indique que la demande doit être faite en Mairie. Monsieur RABASTE précise que l'entrepreneur fait la démarche de déclaration en mairie qui transmet à la DDTM. Les maires n'ont pas forcément de retour et le circuit de validation est assez lourd.
- Concernant le barrage du Gast, avait été évoqué le fait de remonter la hauteur de la digue, qu'en est-il ? Cette réflexion avait effectivement été évoquée et la réflexion n'a pas avancé, du fait de la situation interdépartementale du barrage cela complique les choses.

La séance est levée à 17 heures.

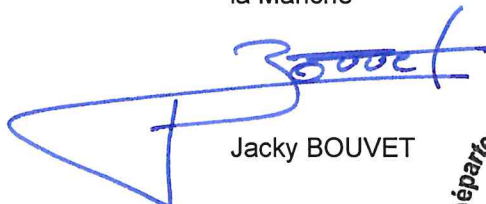
Fait à Saint Lo, le 04 mai 2023

Le secrétaire de séance



Joseph LETELLIER

Le Président du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche



Jacky BOUVET

